

MODIFICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT
--

APPORT COMPLEMENTAIRE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MICROWAVE VISION à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un apport complémentaire de 100 000 € en date du 30 septembre 2014

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 2252 titres
- Solde en espèce du compte de liquidité : 24146,41 €